4408 c. 11

L'ORIGINE, LE PROGRES, ET LA FIN TRAGIQUE DES QUIETISTES DE *Bourgogne*, EN FRANCE.

Par JEAN BION, K

Cy-devant Preſtre Curé d'Urſy ancien Aumoſnier des Galeres de *France*; Et a preſent Miniſtre de l'Egliſe françoiſe de *Black Friars*.

LONDRES,
Imprimé pour L'autheur, in *Tower-Street* near the *Seven Dials*. 1709.

BRITISH MUSEUM

A Son Alteſſe Sereniſſime.

Monſeigneur le Prince & Landgrave de Heſſe-Caſſel.

C'EST un ſentiment commun, et receu parmy toutes les nations, que ce qui caracteriſe le plus un mauvais coeur, c'eſt l'ingratitude, et qu'n homme, qui oublie un bien fait, eſt indigne de toute Protection. C'eſt pour ne pas m'attirer cette diſgrace, que je me ſers de cette occaſion, pour publier que la crainte de tomber entre les mains des Francois, m'ayant fait paſſer dans Vos Eſtats en 1707. Voſtre Alteſſe Sereniſſime m'honnora de ſes liberalités d'une maniere tres genereuſe. Il eſt vray, que je n'en fus point ſurpris, et que je connus d'abord le bonheur des peuples

peuples qui vivent ſous Voſtre Domination, lorſque prechant dans les Egliſes francoiſe de *Caſſel*, j'entendis les actions de graces des refugiés, qui d'une commune voix beniſſoint Dieu, de les avoir conduits dans une terre, ou regne un Prince, qui eſt en exemple, et en édification a ſes ſujets, et qui par ſes beneficences vrayement Royalles, eſſuye les larmes de tant de pauvres Perſécutés pour la querelle de Jeſus Chriſt.

Mais comme ceſte pieté ſolide qui fait le *Caractere* particulier de Voſtre Alteſſe ne ſeroit pas ſuffiſante par elle meſme, pour procurer un veritable repos a vos peuples, ſi elle n'eſtoit accompagnée de ce courage dont le Dieu des Batailles arme les bras des Princes, la Providence Vous a encore donnée une Grandeur, d'ame, qui me fourniroit une vaſte carriere pour le panegerique, ſi je

ne

ne craignois de ſortir des limites ou doit ſe renfermer un Miniſtre de l'Evangile. Car ſans aller chercher dans des temps reculés, je ferois voir Voſtre Alteſſe, et en Perſonne, et en celles de Meſſeigneurs les Princes vos fils, marcher a l'Ennemy, avec une intrepidité digne du beau ſang qui coule dans les veines d'une ſi illuſtre famille. Je ferois voir vos Eſtendarts porter leffroy et la terreur par tout ou l'ennemy veut veut faire ferme, et vos ſoldats marcher au tant de fois a la victoire, que vous les conduiſites a la Bataille. Mais comme je ſcay qu'apres avoir héroiquement expoſé voſtre vie pour la cauſe commune, voſtre Alteſſe n'a pas de plus grands empreſſements, que d'aller reconnoiſtre aux pieds des autels, que toutte noſtre force vient de Dieu. Je prend ſeulement icy le party de louer ce grand Dieu, davoir

donne

donné au Chriſtianiſme, un Prince ſi digne du beau nom de chretien, et de ſupplier Voſtre Alteſſe de recevoir cette relation que je luy dedie ; comme une marque de ma reconnoiſſance, et du reſpectueux attachement que j'avray toutte ma vie pour Voſtre Alteſſe Sereniſſime, de la quelle je ſuis avec un profond reſpect,

Monſeigneur,

Le tres Humble et très Obeïſſant Serviteur.

Jean Bion
cy devant Aumoſnier ſur *les galeres de France.*

THE

PREFACE.

DANS *le voyage que je fis de Geneue a Londres en* 1707, *je me trouuay dans pluſieures converſations, ou j'entendois parler des* pietiſtes. *Je m'eſforcois de releuer ce mot, en voulant perſvader qu'on ſe trompoit, & quil falloit dire* Quietiſtes. *j'en donnois l'etymologie, j'en faiſois l'hiſtoire & l'origine ; mais je parlois en vain, car jamais (me diſoit on, ces faits ne ſont paruenus juſquicy il y a bien une ſecte de perſonnes qui ſe ſont ſepareés de la communion de l'egliſe qu'on appelle* Pietiſtes, *mais pour des* Quietiſtes *nous ne ſcauons pas ce qui s'eſt paſſé en* France *ſur ce ſuiet. Mr.* Deiurieus *a parlé ala verite de* Molinos, *& de L'archeueque de* Cambray *dans ſon* Traitté hiſtorique ſur la Theologie myſtique, *mais pour la libertinage, et la fin tragique des Quietiſtes de France, nous n'en n'auons nulle Connoiſſance.*

C'eſt donc pour ſatisfaire & pour inſtruire le publique ſur cette nouueauté, que je mets au jour cet ouurage, qui en donne une relation exacte, & ſcincere. (1.) Exacte, *parceque je ſuis de la uille de* Dijon *ou la ſcene s'eſt paſſée, & ou les* Quietiſtes *ont eſté conuaincus, & punis de leurs abominations, & que d'ailleurs la pluſpart des acteurs eſtoint dans le voiſinage de mon benefice.* (2.) Scincere, *& voicy comme je peux le prouuer aux plus incrédules, c'eſt que j'atteſte ſur les faits que je*

poſe,

poſe, la ſoy de Mrs. de Genéve, *qui ſont limitrophes du parlement de Dijon, & qui ſçavent en gros tout ce que j'allegueray dans la ſuitte ſur cette matiere.*

J'ay heſité fort long-temps a mettre au jour cette hiſtoire, parce qu'elle renferme des abominations que St. Paul *nous deffend de* nommer entre nous ; *mais aprés avoir conſulté de perſonnes de probité, & tres eſclairées, j'ay levé le ſcrupule: Perſuadé que je ſuis que ceux qui la liront, y trouveront de puiſſants motifs de conſolation, s'ils conſidrent que Dieu les a comblés d'une grande benediction, lors qu'il leurs a donné la force d'abandonner touttes leurs poſſeſſions, & de ſortir d'une communion auſſy corrompüe que l'eſt celle de l'Egliſe Romaine.*

Toutte la grace que je demande au lecteur, c'eſt que quand il verra (a) l'abomination de la déſolation qui a eſté préditte par le prophéte *Daniel* eſtablié dans le lieu ſaint, *(c'eſt a dire ſuivant ceux de la communion de Rome, dans leurs temples, & dans la perſonne de leurs preſtres) que celuy qui lit entende, & comprenne qu'el eſt-le malheur de ceux qui ſont aſſujettis au Prince de ce monde, & en qu'els affreux precipices nous conduit l'eſprit de tenebres, lorſque nous abandonnants a cet* Aſmodee, *nous faiſons de nos corps un receptacle de paillardiſe & de corruption,* Ainſi n'advienne! *mais au contraire puiſque nous ne ommes pas a nous meſmes, puiſque nous avons eſté achetés par prix, glorifions Dieu en noſtre corps, & en noſtre eſprit qui appartient a Dieu.*

(a) Matth. Chap. 24. ver. 15.

L'origine,

L'origine, le Progrés,

ET LA FIN

Tragique des Quietiſtes

DE

BOURGOGNE,

EN

FRANCE.

C'EST un principe qui nous eſt dicté par le bon ſens, que lors qu'on traitte une matiere, on doit la rendre la plus ſenſible qu'on peut le faire, & la faire voir dans toutte ſon étendùe, pourueu quon ny meſle pas un grand verbiage. Il eſt vray que ſur les faits Hiſtoriques on eſt ſouvent engagé a de frequentes Diſgreſſions, mais elles ne ſont pas hors d'oeuvre quand elles tendent en quelque maniere au but que l'autheur s'eſt propoſé. Je ſuis obligé d'entrer en matiere par ce preambule, pour juſtifier ceux que je fais moi meſme, en commencant cette relation par l'hiſtoire de *Molinos*

linos, & celle de *l'Archeveſque de Cambray*, comme ayant eſté les principaux autheurs des Principes dont ſe ſont ſervis, ou pluſtoſt dont ont abuſés les Quietiſtes de *Bourgogne*, pour corrompre l'eſprit et le coeur des femmes ; dailleurs comme peu de perſonnes ſcauent au juſte ce quon doit croire de *Molinos* & de ſa doctrine, & de la diſgrace de *l'Archeveſque de Cambray*, jay lieu d'eſperer que le public ſera tres ſatisfait de trouver icy le Denouement de touttes ces Intrigues, ſans eſtre obligé d'aller feuilleter d'autres volumes et ſans ſe mettre en grands frais.

Ces Memoires ſont Diviſés en trois Parties. Dans la premiere on y voit l'origine de Molinos, ſa Doctrine, et ſa Condemnation. Dans la ſeconde le ſujet de la diſgrace de l'Archeveque de Cambray et ſon peu de fermete a ſouffrir la moindre perſecution pour une cauſe qu'il croit juſte ; et enfin dans la troiſieme quels furent les *Quietiſtes* de *Bourgogne*, leurs principes, leurs ſceleratiſme et leurs fin tragique.

MICHEL MOLINOS fut d'une famille fort conſiderable en Eſpagne par ſon rang, et par ſes biens : il employa les premieres anneés de ſa jeuneſſe a l'eſtude des belles lettres, et apres avoir fait en ſuitte ſon cours de theologie, il prit l'ordre de preſtriſe, et ſe conſacra au ſervice de l'egliſe ſans en rien prétendre, car par un détachement fort ſingulier pour les Eccleſiaſtiques, il ne voulut jamais accepter aucun beneſice, quoy quil fut eſtimé et honnoré du Pape *Innocent* XI. et des premiers prelats de *Rome*. Comme il eſt aſſés ordinaire qu'en ſuccant le lait nous prenons le genie de noſtre nation, il s'appli-

s'appliqua particulierement a la *Theologie mystique* qui conuient asses a la gravité Espagnolle, et prit pour modele *Ste Therese*, si fameuse par ses expressions mysterieuses. Il y fit de si grands progrés qu'il composa luy mesme en 1676 un liure intitulé *la guide spirituelle*, qui fut approuvé par cinq docteurs celebres, dont quatre estoint qualificateurs de l'inquisition, et l'autre Jesuite, nommé le pere *MARTIN ESPARZA*. Ce liure fut dabord d'une grand relief pour l'autheur, et luy attira l'estime et l'amitié de plusieurs Cardinaux et Eueiques, tant d'Italie que de France, qui le consultoint comme un oracle ; et parmi ses veritables amis, il eut le Cardinal *Petrucci* pere de l'oratoire, et jusqua sa disgrace le Cardinal *Destree*. On pretend que les empressements de ce dernier pour Molinos, n'auoint pour fondement, que les veuës d'une politique rafineé ; il y avoit long temps qu'on meditoit en France la reunion des Reformès, et on croyoit qu'en abolissant les mortifications exterieures, les rosaires, le culte des Images, en un mot, toutes les pueriles devotions du peuple, les Protestants n'approfondiroint pas les erreurs substantiels, que renferment les dogmes de la transubstantiation, du pretendu sacrifice de la Messe, de l'iniuste retrenchement de la couppe, *&c.* Et comme les maximes de Molinos dans son livre de la *guide spirituelle*, et de la frequente Communion, tendoint a reformer ce fatras de fausses devotions dont est remplië l'egliſe Romaine, le Cardinal *Destree*, crut cet homme tres propre a preparer les voyes de la reunion.

Un an apres la publication de ce livre le Cardinal *Odeſchalchy* ayant ete creé pape, (en 1676.) il donna a Molinos des marques ſenſibles de ſa Protection, en le faiſant loger dans le *Vatican*. Le Cardinal *Deſtree*, de ſon coſté voulut contribuer a l'advancement de la doctrine de Molinos, et fit a cet effect traduire en Italien les ouvrages approuvés par la *Sorbonne*, qui auoint du rapport avec les maximes de Molinos dans la direction des conſciences ; entre autres un livre de *Francois Malaval* intitulé : *Pratique facile pour eſlever l'ame en la contemplation*. Ces livres, ces pratiques, furent d'abord fort gouteés par les relligieuſes ; car toutes celles de Rome, excepté celles qui auoint des Jeſuites pour confeſſeurs, ſubſtituerent l'oraiſon mentale, aux roſaires, aux chapelets, et aux vaines redittes.

Mais comme cette nouvelle doctrine rendoint les confeſſionaux des Jeſuites et des Dominiquains fort deſerts, et les trons des indulgences fort ſecs ; les partiſants de ces deux fermes s'adviſerent de traiter Molinos et ſes diſciples de l'infame nom d'*Heretique* ; on qualifia donc la nouvelle doctrine d'hereſie appelleé *Quietiſme*, par rapport a l'oraiſon de *quietude* ou de repos, pratiqnée par les diſciples de Molinos ; et pour prouver le fait on fit divers eſcrits, et divers livres, contre les nouveaux ſectaires. Le pere *Segueri* Jeſuite fut choiſit de la compagnië pour attaquer, et s'acquitta de cet employ avec la charité, et la ſincerité Jeſuitique. Le Cardinal *Petrucci*, eſcrivit pluſieurs *Lettres Apologetiques* en faveur de Molinos et de ſes diſciples ;

enfin ces diſputes firent tant de bruit, que l'inquiſition en prit connoiſſance, et nomma des commiſſaires de ſon corps, pour examiner de nouveau, et avec exactitude, le livre de *Molinos*, et les lettres de *Petrucci*. Ceux cy ſe deffendirent ſi bien, et refuterent ſi ſolidement les raiſons des Jeſuites, que ces derniers furent cenſurés, et leurs eſcrits condamnés comme libelles diffamatoires.

On conjecture ſans peine que cette victoire augmenta le credit, et le nombre des *Quietiſtes*. En effect jamais leurs livres ne furent plus recherchés, ny leurs methode plus eſtimee. Le pape meſme donna des marques publiques de ſon affection a *Petrucci*; en le faiſant Eveſque de *jeſſi*; mais ny la faveur du pape, ny l'eſtime des Cardinaux, ny la retenùe des diſciples de Molinos, ne purent detourner l'orage qui ſe formoit contr'eux; car en Italiē, comme en France, il faut eſtre du ſentiment des Jeſuites, ou point de repos. Les Quietiſtes a les regarder du bon coſté, auoint en horreur les ſuperſtitions de l'egliſe Romaine, et vouloint les enſeuelir dans l'oubly: Molinos a meſme plus fait que les autres myſtiques qui ont eu le meſme deſſein, comme *l'Abbe Fenelon* a ce que pluſieurs croyent; car ſous le ſceau de la confeſſion, il decouvroit a ſes penitents, les erreurs du papiſme; mais la ſuitte va nous faire voir que quelque moderation qu'on garde, on ne peut ſe mettre a couvert de la Perſecution, ſi on touche aux Ceremoniēs et aux droits temporels de l'egliſe Romaine, qui ſont la baſe de la ſubſiſtance du Clergé ſeculier et regulier, de ſa

domination,

domination, et du reſpect aueugle que les peuples ont pour luy.

Les Jeſuites recommencerent l'attaque par de nouveaux libelles ; et par leurs plaintes, mais croyants bien que le pape ne ſe dementiroit pas, ils puiſerent dans la fecondité de leurs reſſources un moyen qui leurs reüſſit comme ils pouvoint le ſouhoiter. Ce fut de s'adreſſer au *Roy de France*, aupres duquel ils ſont ſeurs de trouver toute la crédulité poſſible. Le pere *Lachaiſe* repreſenta donc au Roy, a la ſollicitation de la compagnie, qu'il eſtoit de ſa gloire en qualité de fils aiſné de l'egliſe, d'employer ſon authorité pour purger d'heretiques l'Italië, comme venoit il de faire la France, et luy fit un detail monſtrueux de *Molinos*, et des *Quietiſtes* ; a quoy il adjouta que la Protection d'Innocent XI. a l'egard de Molinos, et des Eſpagnols, qui eſtoint en tres grand nombre dans ſa ſecte, eſtoit une marque ſenſible de l'attachement de ce pape pour la maiſon *d'Auſtriche*, mais qu'en excitant une Perſecution contre Molinos, on faiſoit trois grands biens : On ruinoit l'hereſie, on affoibliſſoit le party d'Eſpagne, et on intriguoit le pape. Ces raiſons ſoutenuës du Conſeil, et de *l'Archeveſque de Paris*, firent l'effect que la ſociété ſouhoiſtoit.

Car en conſequence de ces tres humbles remonſtrances, le Roy donna ordre au Cardinal *Deſtree*, ſon Ambaſſadeur a Rome, de pourſuivre vertement la Condemnation des Quietiſtes. Mais ? Quel coup de foudre pour ce prelat, qui eſtoit amis de Molinos, qui avoit approuvé publiquement ſa doctrine, et celle

des

des contemplatifs, en faiſant traduire en Italien, le livre de *Francois Malaval*, dont les expreſſions ſur le myſtique, ſont bien plus myſterieuſes que celles de Molinos ? Quelle funeſte option pour cet Ambaſſadeur, de ſe voir reduit a rompre les liens ſacrés de l'amitié, a trahir ſes ſentiments, ou de deſobëir a ſon Maiſtre. Mais de quoy nous embaraſſons nous, puiſque par un coup de la plus ſage trahiſon, nous l'allons voir hors d'affaire avec un ſubterfuge Jeſuitique ; car ſans balancer il ſe determina d'obeir aux ordres du Roy, et fit ſa commiſſion avec tant d'adreſſe, que *Molinos*, et *Petrucci* ſon Timotheé, furent denoncés et cités devant l'inquiſition, avant que perſonne euſſe eut le vent du burreau. Pour *Petrucci*, il fut bientoſt abſous, parceque les accuſations qui ſe trouverent contre luy, n'eſtoint pas fortes, et qu'il y reſpondit avec beaucoup de ſolidité et de moderation ; mais pour Molinos, il reſta dans le piege, parceque ſa perte eſtoit juree.

En ſuitte de cette denonciation le Cardinal *Deſtree*, preſenta en qualité d'Ambaſſadeur une lettre du Roy au pape, qui contenoit pluſieurs plaintes ; entre autres de ce que pendant qu'il travailloit a extirper l'hereſie de ſes eſtats, ſa Sainteté nouriſſoit dans le *Vatican* meſme, un impië, et un contempteur des ceremoniës ſacreés ; a quoy le Cardinal adjouta laſchement, qu'il s'offroit de prouver que Molinos eſtoit un veritable heretique. Le pape reſpondit froidement au Cardinal, qu'il pouvoit s'adreſſer aux Inquiſiteurs. Le Cardinal ſe preſenta donc devant ce tribunal, avec les livres, et les papiers

ſaiſis dans la maiſon de Molinos qu'on croyoit les plus propres a le diffamer. Les Inquiſiteurs eſtonnés de voir l'ardeur avec laquelle le Cardinal procedoit contre l'Eſpagnol, luy demanderent comment il avoit pû ſi long tems eſtre amy particulier d'un homme auſſi meſchant qu'il faiſoit paroiſtre Molinos? Mais ce prelat fit une reſponſe qui ſera en execration a tous les hommes de quelque relligion qu'ils ſoint, en diſant: " Que l'amitié qu'il avoit lieé " avec Molinos, n'eſtoit qu'une feinte pour de- " couvrir plus facilement les pernicieux deſſeins " des *Quietiſtes*, et qu'en toute cette conduitte, " il n'avoit rien fait que de conforme aux re- " gles de laiſte inquiſition, qui permet ces pi- " euſes trahiſons. Je laiſſe a juger au lecteur combien ſont abominables les principes de cette nation tortûé et perverſe.

Cet aveu du Cardinal fit ſans doute plus d'impreſſion ſur les juges que toutes les deffenſes de Molinos, puis qu'il fut mit en priſon au mois de May de l'annee 1689. ou, ſuivant le rapport de Mr. *Burnet*, il fut aſſes bien traitté. Le pape moins laſche, que le Cardinal, ne pouvant oublier l'affection qu'il avoit eu pour Molinos, ſouſtenoit que quand il ſeroit vray que ce preſtre fut tombé dans quelques erreurs, il ne laiſſoit pas d'eſtre homme de bien. L'affaire demeura en cet eſtat et ſans autres procedures pendant deux ans, chacun jugeant diverſement de Molinos et de l'iſſuë de ſon proces, lors qu'il ſe fit tout a coup un eſclat contre les Quietiſtes qui rompit toutes les digues.

Ce

Ce fut le 9 de Fevrier 1687, qu'on mit en priſon le Comte et la Comteſſe *Veſpiniani*, Dom *Paulo Rocchi* Confeſſeur du prince *Borgia*, et pluſieurs autres perſonnes au nombre de 70, illuſtres par leur ſcavoir, et par leur emplois. Ceux qui etoint Eccleſiaſtiques furent accuſés de negliger leur Breviaire, et on imputa aux autres d'aller ſouvent a la Communion ſans ſe confeſſer. Pour la Comteſſe *Veſpiniani* elle ſe tira d'intrigue en Femme d' eſprit ; car quand on l'interrogea ſur des certains faits, elle dit, que perſonne n'en avoit jamais eu connoiſſance que ſon Confeſſeur, et que puiſque on violoit ainſi le Secret de la Confeſſion, elle publieroit par tout, quil falloit etre idiot, et plus que duppe pour aller decouvrir ſon interieur a des hommes qui profitent des lumieres de la Confeſſion pour detruire, et non pour edifier. Ceux qui connoiſſent la mannoevre de l' Egliſe Romaine ſcavent combien ce point eſt delicat : Auſſy les Peres Inquiſiteurs en reconnurent dabord les facheuſes Conſequences, et rendirent la Liberté a la Comteſſe et au Comte *Veſpiniani*, crainte de faire éclater les plaintes de la Comteſſe. Mais pendant qu'on delivroit ceux cy, on renfermoit tous les jours dans les Priſons de l' Inquiſition des nouveaux Acteurs, de ſorte q'uà peine peut on bien exprimer la Conſternation, ou on etoit alors a *Rome*, et dans toute l' *Italie*, quand on vit prés de deux cent perſonnes empriſonnées pour le *Quietiſme* en un mois de tems ; entre leſquelles furent divers domeſtiques du Cardinal *Petrucci*, ſon Secretaire, et ſon Nepueu. *Petrucci*

lui meeme fut long tems a Rome incognito. Les Cardinaux *Caraffa* et *Ciceri* Eveque de *Come*, etoint dans les memes peines. Le Nepueu du Pape *Dom Livio Duc de Ceri* n'etoit pas des moins ſoupconné, et ne ſecroyant pas en ſeureté a Rome il ſe retira dans une Maiſon de Campagne, qu'il a prés de *Civitavecchia*. Mais de tous les Priſonniers, qu'on fit alors, il ny en eut point dont la diſgrace cauſat plus d'etonnement, que celle du Pere *Appiani*, qui paſſoit pour le plus ſcavant des Jeſuites, et qui fut arreſté le premier Dimanche D'apuril. Ce ne fut pas une petite mortifcation pour l'orgueilleuſe Societé, qui venoit d'exciter la tempéte contre les Quietiſtes, de voir un de leurs Pere qui avoit approuvé le livre de Molinos, et un autre empriſonné pour avoir enſeigné ſa Doctrine. Apres ces coups d'eclat tout trembloit a Rome. en effet qui auroit pu ſe croire a couvert de tout ſoupcon, puis que le Pape lui meme ne put s'en guarantir, et qu'on le fit paſſer pour un Fauteur de la nouvelle hereſie. Car l'Inquiſition luy envoya des Deputés, pour etre examiné, non pas *in Concreto*, c'eſt a dire en qualité de Vicaire de Jeſus Chriſt et de Succeſſeur de St. Pierre, mais *in abſtracto*, c'eſt a dire en qualit de *Benedetto Odeſchalchi*, ou de ſimple particulier. C'auroit eté ſans doute une avanture fort rejouiſſante pour l'Egliſe Reformée et méme pour l'Egliſe Gallicane, qui ne croit pas l'infallibilité du Pape, ſi ſur le rapport des Deputés de l'Inquiſition, cette Cour eut declaré le Pape heretique, et l'eut fait mettre dans la Minerve: Mais le St. Pere repondit ſi prudemment et ſatisfit

ſatisfit ſi bien ſes Examinateurs, qu'on ne le ſoupconna plus. Deux jours apres cette hardie entrepriſe, les Inquiſiteurs firent ecrire par le Cardinal *Cibo*, des lettres circulaires a tous les Prelats d'Italie, pour les avertir de tenir la main a ce que la Doctrine de Molinos fut extirpée, et pour les inviter de faire leur poſſible a diſſiper les Aſſemblées de ſes diſciples. On ordonna auſſy de la part du St. Office, qu'on pourſuivroit en Juſtice ceux qui ſe trouveroint atteints de ces nouvautés. Les Viſiteurs nommés pour faire la revue des Convents a Rome, trouverent, que les Religieuſes Carmelites, celles de la Conception, de la Paleſtine, et du Montalbano avoint quittés Roſaires, Chappellets ; heures (*a*)Images, et enfin tout l'attirail de la Devotion exterieure, qui eſt en uſage dans l' Egliſe Romaine; pour s'attacher a l'Oraiſon mentale. Et lors que dans les interrogats on leur demandat : Pour quoy elles avoint ainſi quittés les Prieres et coutumes ordinaires a leur état? Elles repondirent: que leurs Peres Confeſſeurs, leurs avoint faits connoitre, que la Pompe, l'exterieur, les Images et les Ceremonies diſſipent trop l'eſprit et l'empechent d'avoir des penſées dignes de Dieu ; Ce quelles avoint dans la ſuite experimentées elles memes, et qu'enfin la Devotion qu'on leurs avoit preſcrite n'etoit pas nouvelle, etant celle de tous les Myſtiques canoniſes, aux quels s'étoint conformés *Molinos* et *Petrucci*, dont les livres avoint eté imprimés avec l'approbation du St. Office.

(*a*) Heures ſont les livres qui contiennient l'office les Prieres qu'on chante pendant la ſemaine.

Ouy ledit rapport par les Commiſſaires de l'Inquiſition, il fut ordonné (ſans repliquer a ces bonnes ſœurs) qu'on leurs oteroit les livres de ces deux chefs des Quietiſtes, et tous les autres de la meme eſpéce, et qu'il leurs ſeroit enjoint ſous peine d'etre miſes en penitence, de ſe remettre aux prieres du choeur, et de leurs Ordres, quoy qu'elles ny trouvaſſent pas ſi bien leur compte, qua l'oraiſon de *quietude*, ou l'eſprit trouve de quoy egayer agreablement ſes penſées, lors qu'on en fait un auſſy mauvais uſage qu'en ont fait les Quietiſtes de *Bourgogne*, comme nous le verrons dans leurs article.

Enfin apres que Molinos eut demeuré deux ans en priſon, ſon procès fut fait, et ſa condamnation conclue. Le Pape, qui le favoriſoit ſous main, ne pouvoit ſe reſoudre a ſouſcrire a la perte d'un homme quil avoit tant eſtimé, juſqúa ce qu'on luy eut fait connoitre, (on ne ſcait pas au juſte quelles en furent les preuves) que la vie de Molinos etoit un tiſſu de debauches et d'impuretés ſecrettes, outre 19 articles ou propoſitions erronées dont on avoit convaincu les Quietiſtes, et 68 propoſitions condamnables dans le livre de la *Guide Spirituelle*. Le Pape enfin ſe declara contre Molinos, et accorda meme *indulgence pleniere* a tous ceux qui aſſiſteroint a la ſolemnelle prononciation du Jugement porté contre Molinos. La Proclamation qu'on en fit, jointe a la curioſité ou tout le monde etoit de voir finir une affaire qui tenoit le public en ſuſpens, cauſa un ſi grand concours de peuple dans le lieu ou

Molinos

Molinos devoit faire ſon abjuration, qua grande peine pouvoit on (pour de l'argent) trouver place.

Le jour venu on tira Molinos de la priſon ; on le mit dans un chariot ouvert, avec un Dominiquain a ſes cotés, et quand il fut arrivé au Temple de Minerve, on le mit entre les Mains des Sbires, qui le conduiſirent a l'egliſe, ayant les mains liées tenant un cierge allumé, enſuite deux Moines habillés de longue robbe lurent ſon Proces a haute voix, mais quand on fit la lecture de certains articles, il y eut un tres grand nombre de perſonnes, qui crierent : *Au feu ! au feu !* on pretend que les Jeſuites avoint apoſtés des gens pour crier les premiers, afin de mettre en train la populace, qui donne aſſés volontiers dans ces ſortes de tumultes. Sa condamnation portoit une priſon perpetuelle, et a reciter tous les jours le *Credo*, et la quatrieme partie du Roſaire. La ceremonie achevée on le reconduiſit en priſon ; Et quand il fut prés de la Cellule, ou il devoit etre renfermé pour toute ſa vie, il y entra avec beaucoup de Tranquillité ; puis prenant congé du Moine qui l'avoit accompagné, *adieu*, dit il, *mon Pere, nous nous reverrons au jour du jugement & alors il paroitra, de quel coté eſt la verité, ou du mien, ou du votre.*

I'ay fait mon poſſible pour avoir un extrait de l'abjuration de Molinos, mais je nay pû y parvenir. Ce que jay de plus ſingulier ſur cette matiere, ſont les abjurations de deux de ſes Diſciples, qui furent en 1695 condamnés par l'Inquiſition a finir leurs jours en priſon, ſans eſperance d'en jamais ſortir. Le

Le premier etoit un nommé *Dom Giouanni del Rio in vagliadolid.*

Le ſecond fut di *Fra. Pietro Pavolo S. Giouanni Evangeliſta Romano,* agé de quarante ans, autre fois Inquiſiteur dans la Ville de *Naples,* et dans celle de *Spolette.*

Dans l'abjuration du premier il y a onze Articles ; dans celle du ſecond trente trois ; Mais dans l'une et dans l'autre, c'eſt un ſi prodigieux tiſſu de ſaletés et d'abominations que je croirois avoir fait un tres grand manquement, ſi je les avois miſes au jour. Cependant ſi quelqun veut ſe convaincre du fait, jay l'extrait entre les mains, qui m'à eté communiqué par un Docteur, qui a voyagé en Italie, et qui en a apporté de pieces aſſes curieuſes ſur la matiere en queſtion.

Voila quelle fut la deſtinée de Molinos, et voicy les Reflections, que nous n'avons pû nous diſpenſer de faire a l'egard des crimes et des impuretés, dont il a eté accuſé, & de 68 propoſitions condamnées dans ſon livre de la *Guide ſpirituelle* par la bulle d' *Innocent XI,* le 21 Aouſt 1687.

Quant au premier article jày moy meme demandé en Italie a pluſieurs Eccleſiaſtiques (en leur faiſant le recit des abominations des Quietiſtes de Bourgogne) ſi ceux du tems de Molinos, et Molinos luy meme avoint eté convaincus de commerce criminel avec les perſonnes de l'autre Sexe ? I'ay trouvé la deſſus les ſentiments fort partagés : Les uns m'ont proteſtés, qu'ils ſcavoint formellement, qu'il ny avoit jamais eu de Conviction, et que ſon plus grand malheur venoit d'avoir eu les Jeſuites

ſuites a dos ; (ce qui n'eſt pas une preuve certaine, qu'un homme condamné l'ait eté juſtement, puis qu'au contraire on doit tenir pour aſſeuré, que ceux que les puiſſances animées par les Jeſuites perſecutent, ſont pour l'ordinaire injuſtement perſecutés,) Dailleurs on eſt trop perſuadé de la ſeverité de l'Inquiſition pour croire, qu'elle eut traittée avec tant d'indulgence, un accuſé convàincu des crimes auſſi enormes que ceux qu'on n'impute aMolinos, quelle n'a neantmoins condamné qu'aux peines cy deſſus portées.

Les autres m'ont aſſeurés, quils ſcavoint par bons endroits que Molinos avoit eu des commerces criminels avec pluſieurs Religieuſes, et qu'il s'en etoit trouvées pluſieurs enceintes de ſes oeuvres; que dans le fond cetoit un hypocrite, & que ſi l'Inquiſition l'avoit traitté avec douceur, ceſt parce que ce Tribunal ne punit de mort que ceux qui ont ecrit ou parlé formellement contre le culte et les dogmes de la Relligion, ou qui ſont convaincus de Magie ou de Sortilege. Pour moy je crois l'affaire fort problematique.

Quant a 68 propoſitions condamnées dans le livre de Molinos, on ne peut s'empecher d'avouer, qu'on deſcouvre dans pluſieures dicelles des principes tres pernicieux, dont on peut tirer (comme l'ont fait les Quietiſtes de *Bourgogne*) des Conſequences, qui autoriſent la plus dangereuſe corruption.

Pour en donner quelque idée au public, nous rapporterons jcy les Articles, qui favoriſent le plus *l'inaction* et le *laiſſer faire* dont nous parlerons ſi ſouvent dans l'article dés *Quietiſtes de Bourgogne*.

Lou-

L'ouvrage condamné s'appelle la *Guide ſpirituelle*; il eſt diviſe en quatre parties; ſcavoir l'Introduction, qui contient quatre chapitres; Le premier livre en contient 17. le ſecond 18. et le troiſieme 22.

Dans le ch. 3. de l'Introduction on y voit l'amour ſans Reflexion et ſans connoiſſance, ce qui eſt une veritable Introduction a l'Inaction. *La Contemplation paſſive*, dit il, *conſiſte a jouir de Dieu ſans le connoitre, a etre plein de joye, ſans ſcavoir pourquoy, a bruler d'amour ſans comprendre comment on aime, a embraſſer Dieu, ſans* cavoir en quoy conſiſtent ces embraſſements. Voila ces tenebres myſtiques, ou ſe plongent la plus part des Contemplatifs.

Le ch. 2. du premier livre fait une veritable Deſcription de l'oraiſon de *quietude* de la quelle oraiſon eſt venu le nom de Quietiſt, auſſi bien que de la ſusditte Inaction, par l'alluſion du mot de Quietiſtes a celuy de *Quies* que ſignifie en latin *repos*.

1. Il ne faut pas a raiſonner, ni faire uſage de la Reflection dans l'oraiſon 2. Lorſque dans l'oraiſon le raiſonnement vient a nous manquer, c'eſt un des grand bonheur qui puiſſe nous arriver, ceſt une marque que Dieu veut nous mener a luy par la voye de la foy obſcure, et par le ſilence qui n'eſt qu'une ſimple vue, et un regard attentif et amoureux envers Dieu. Et apres avoir parlé long tems ſur le meme ton, il vient enfin ſans détour a conſeiller *l'inaction*, et dit: ne vous tourmentés pas lorſque vous trouvés dans cette inaction &c. marches les yeux fermés ſans penſer, ni raiſoner, remetté vous entre ſes bras paternels et amoureux dans le deſſeign de ne faire que ce quil trouvera bon. Voila

Voila *l'inaction* du Quietiſme *1.* point de penſée ni de raiſonement. 2. Vers ce que Dieu trouve bon, ce qui vous ſera manifeſté par les evenements, car ſi vous tombés dans le crime, les Loix de la Saincte Indifference vous apprennent que Dieu le veut, et quil faut que vous le vouliés auſſy.

Cette inaction conduite au *laiſſer faire* de Quietiſtes, que vous comprendrés mieux, quand nous parlerons de l'uſage, quils en ont fait. Et ſi on veut voir dans ſon jour ce *laiſſer faire*, il n' y a qu'a lire la concluſion du ch. 8: (*b*) *Le principal eſt de faire de votre coeur une carte blanche, ou la Sageſſe divine puiſſe graver ce qu'il luy plaira.* Mais comment connoitre ſi ce qui ſe paſſe dans notre coeur, c'eſt Dieu qui ly grave, Molinos en donne une voye auſſy aſſeurée que la Revelation; il n' y a qu'a lire le ch. 2. du 2 Livre de la Guide ſpirituelle, (c) pour y trouver l'origine de touttes les abominations du *laiſſer faire.* C'eſt cet Article fameux ſur lequelle roule tout le Quietiſme de Bourgogne; le voicy mot a mot : *L'obeiſſance eſt le chemin le plus court de la perfection, et l'ame ne peut jouir de la paix veritable qu'en ſe renoncant elle meme, et domptant ſes paſſions revoltées. Le moyen de remporter cette victoire eſt de montrer par tout une ferme Reſolution d'obeir a celuy qui tient pour nous la place de Dieu.* (*d*) *Le coeur demeurant libre et detaché de ce qu'il re-*

(*b*) L. I. dela guide ſpirituelle. (*c*) Numbre 69. (*d*) il faut remarquer, qu'il parle icy des Confeſſeurs et de Directeurs de Conſcience.

pand avec humilité dans le ſein du Pere ſpirituel, ainſi, pour faire des Progrés ſeurs et infaillibles dans la voye ſpirituelle, on n'a qu'a ſe mettre bien dans l'eſprit, qu'un autre directeur nous tient la place de Dieu, et que tout ce qu'il dit ou ordonne, ſont autant d'oracles divins. Et comme cet Auteur ecrit dans les Regles, c'et a dire, qu'il prouve ce qu'il avance, il appuye ſa propoſition par une fable auſſy impië et auſſy fauſſe que ſon principe. *Dieu a ſouvent revelé*, dit il, *a la venerable mere, ſoeur Anne Marie de St. Joſeph qu'elle devoit plutot obeir a ſon Directeur qu'a Dieu meme.* Remarques ſil vous plait, ces dernieres paroles, et juges par cette abominable Doctrine des progrés que font les Pretres et les Moines ſur les coeurs de leurs Penitentes, lorſqu'ils leurs ont bien imprimés ces principes dans l'eſprit ; vous en verrés dans la ſuite de ces diſcours des terribles fruits ; et quand Molinos n'en ſeroit pas venu luy meme a la pratique, quels comptes n'a til pas du rendre devant le Tribunal de Dieu, d'avoir enſeigné une Doctrine, qui conduit a de ſi grands egarements.

Si nous paſſons au ch. x. du meme Livre, nous y trouverons ce pernicieux Article de ſa Morale; ſcavoir, que les temtations ne font que purifier l'ame, parce que bien quelles executent ce que le Demon et la Chair inſpirent, cependant elles n'offenſent pas Dieu, parce que l'ame n'y donne pas ſon conſentement. Voicy comme il s'explique : *Les doutes et les craintes qu'il environnent, pour ſcavoir ſi elle croit ou ne croit pas, ſi elle a conſentie ou refuſée*

ſon

ſon conſentement, ne ſont que des Effets de la delicateſſe de ſon amour. Ainſi quand un homme commet fornication ou adultere, le doute ou il eſt, ſil y a conſentit ou non, bien loin de ſouiller ſon amour, en fait voir la delicateſſe. C'eſt dans ce meme endroit quil dit, que *l'unique Remede contre ces tentations, ſoit au blaſphéme, ſoit a la luxure*, &c. *C'eſt de le mepriſer en ne faiſant pas ſemblant de les voir, parce quil n'y a rien, qui rabaiſſe plus l'orgueil de Demon, que de voir qu'on on ne tient pas compte de luy.* Rare et nouveau ſecret de vaincre le Demon, c'eſt de le laiſſer faire, ſans ſe mettre en peine; mais combien de funeſtes victoires n'a til pas remporté par cette inaction, par cette inattention, et par ce laiſſer faire? Que les Myſtiques auroint bien mieux fait de demeurer oiſifs, que de nous embaraſſer de leur pur amour, de la ſainte indifference, de martyrs ſpirituels, du purgatoire et de l'Enfer myſtique, de l'abandon et du Sacrifice du ſalut. C'eſtoit ce language que tenoit les penitentes des Pretres Quietiſtes de Bourgogne ſur la fin du dernier ſiecle (o) et au commencement de celuy cy. Quand elles ſe trouverent par les rues ou dans leurs Aſſemblées, elles ſe demandoint l'une l'autre? Ou en etes vous ma chere ſoeur? l'une repondoit a *l'inaction*, l'autre; a *l'abandon*, l'autre, au *Sacrifice du ſalut*, et l'autre au *laiſſer faire*; celle cy avoit atteinte le dernier degrés de perfection; et juſqu'au de nouvement de la piece nous croyons dans cette province,

(o) 1695.

que ces bigottes etoint obſedées de l'eſprit malin.

Nous n'appuyons pas d'avantage ſur les pernicieuſes conſequences, qu'on peut tirer de principes de Molinos, parce que nous ſerons obligés dans la ſuite de rappeller ces paſſages du livre de la Guide ſpirituelle, comme ayant ſervi de fondement aux principes des Quietiſtes de Bourgogne.

Voyons maintenant l'Article de Mr. l'Archeveque de Cambray ſur ſon livre *des Maximes des Saints* imprime a Paris 1697 et ſur ſa Conduite.

SECONDE PARTIE.

Mr. l'Archeveque de Cambray qu'on nommoit auparavant l'Abbé Fenelon, fut choiſy par Lovis XIV pour etre Precepteur des Fils de France. La maniere dont il remplit cet employ, repondit parfaitement a l'idée qu'on avoit concue de ſa probité et de ſa Capacité. Malgré les ſoins preſque continuels, que demandoint une pareille Charge, il trouva quelques heures de reſte, pour mettre au jour un livre intitulé *Telemaque*, qui ſera admiré dans les ſiecles a venir comme il eſt dans celuy cy : Heureux, s'il s'en fut tenu la ; Mais il voulut (et a ſon dam) faire connoitre qu'il ſcavoit auſſy bien inſtruire des Princes en matiere de Spiritualité pour la Religion que de gouvernement Politique. A cet effet il fit imprimer le livre, qui a pour titre : *Explications des Maximes des*

Saints

Saints ſur la vie intericure. (*f*) Ce livre fut d'abord approuvé par le Cardinal de Paris et par Mrs. Tronſon et Pirot celebres Docteurs de Sorbonne; il fut meme admiré juſqu'a ce que l'Eveque de Meaux eut trouvé Moyen de s'en ſervir pour humilier le Suſd. Archeveque de Cambray, qu' il voyoit monter par degrés aux plus belles charges du Royaume. Voicy a quelle Occaſion.

Apres le Mariage de Mr. le Duc de Bourgogne avec la fille ainée de Mr. le Duc de Savoye, on choiſit l'Archeveque de Cambrais pour etre premier Aumonier de Mad. la Ducheſſe de Bourgogne. Cette place luy etoit naturellement due comme etant Precepteur du Duc de Bourgogne, puiſque l'Eveque de Meaux avoit eté fait premier Aumonier de Madame la Dauphine en qualité de Precepteur de Mr. le Dauphin. Ce degrés d'elevation (quoy que legitimement procuré a l'Archeveque) cauſa une cruelle jalouſie a l'Eveque de Meaux, qui chagrin de voir un Precepteur, dont il avoit eté toujours le ſuperieur, pourvû des dignités d'Archeveque, de Duc, et encore de celle de premier Aumonier, reſolut de former des obſtacles a la fortune et a l'advancement de l'Archeveque de Cambrais, et ſur tout de faire ſon poſſible pour que la charge de premier Aumonier de Mad. de Bourgogne, luy fut donne plutot

(*f*) On croit communement, qu'il avoit eu pour Maitreſſe es arts en matiere de ſpiritualité Mad. Guion, dont nous parlerons dans la ſuite.

qu'a

qu'a l'Archeveque. (g) Le Coup etoit delicat, il s'agiſſoit de ſupplanter un homme eſtimé du Roy et de toutte la Cour, cherit des Princes du ſang, et ſur la Conduite du quel, il n' y avoit pas a mordre (au moins pour la Galanterie ce qui eſt aſſés rare parmy les Prelats de France ;) Il falloit encore ſe menager la Charge d'Aumonier pour luy meme ſans decouvrir ſon Ambition et ſon mauvais coeur. Mais la fertilité de ſon imagination luy fit trouver un moyen, qui le tira de toutte cette intrigue par un ſeul coup : Ce fut de faire paſſer dans l'eſprit du Roy et de la Cour l'Archeveque de Cambray pour un Heretique. Pour faire donc reuiſſir ce pieux projet, il fut trouver l'Archeveque de Paris et l'Eveque de Chartre, auxquels il decouvrit des Erreurs tres conſiderables contenues dans le Livre des *Maximes des Saints*, et dont peutetre perſonne ne ſe fut jamais appercu ſans les charitables reflexions de l'Eveque de Meaux, qui fit enſuite ſon poſſible pour perſuader aux ſusdits Archeveque de Paris et Eveque de Chartre, que Mr. *de Cambray* avoit des ſentiments tres prejudiciables a la Religion, qu'il pourroit bien imperceptiblement les inſinuer aux jeunes Princes, et qu'il etoit de la derniere importance d'en avertir le Roy.

Auſſi toſt le Cardinal de Paris, qui eſt bien le plus lache et le plus mauvais ſujet, qui ait eté

(g) On eſt perſuade en France, que le chagrin de l'Eveque venoit de ce que la plume fine, delicate et ſcavante de l'Archeveque effacoit celle de Mr. de Meaux.

dans

dans la Prelature, alla trouver avec les deux autres, Mad. de *Maintenon* ; ſans ſe mettre en peine, qu'il alloit agir contre un homme et un livre, auxquels il avoit donné ſon approbation. La, ce Triumvir peignit l'Archeveque de Cambrais avec des ſi noirs couleurs, que cette Princeſſe du tems (qui etoit d'ailleurs fort agrie contre Mr. de *Cambray* par le peu de Deference qu'il avoit pour elle, ce qu'il avoit fait paroitre en pluſieures occaſions) parla au Roy ſi vivement, que ſur la ſeule plainte de la Deeſſe il y eut une Lettre de cachet notifié a l'Archeveque, qu'il luy ordonnoit de ſe retirer dans ſon Dioceſe, et enſuite ſans entendre l'accuſé, le Roy diſpoſat de la Charge de premier Aumonier en faveur de l'Eveque de Meaux.

Jamais deſſin ne reüſſit avec plus de ſuccés, ni avec plus de rapidité. Mais il s'agiſſoit de juſtifier le fait contre Mr. *de Cambray*. La Théſe fut donc ouverte, et la France eut aſſés de lacheté pour laiſſer traduire cette queſtion a *Rome* (ſcavoir : ſi le livre des Maximes des Saints contenoit des propoſitions heretiques.) L'Eveque de Meaux commenca l'attaque par des libelles fort empoiſonnés, et qui ſcandaliſerent les gens d'honneur : Il engagea pluſieurs Eveques et pluſieurs Docteurs de Sorbonne dans ſon party, et enfin il envoya a *Rome* l'Abbé Boſſuet et le Sieur *Philippeaux* ſon grand Vicaire pour ſolliciter la condamnation du livre de l'Archeveque ; mais ces jeunes etourdis auroint peu avancé la Deciſion de cette querelle (parce que le Cardinal de Bouillon etoit fortement dans le party de l'Archeveque) ſi la Maintenon n'eut pas engagée le Roy a ecrire au

St.

St. Pere (*h*) comme il le fit effectivement le 23 *December* 1698 en ces termes :

Lettre du Roy au Pape.

Tres St. Pere. Dans le temps que j'eſperois du zele de V. S. une prompte deciſion ſur le livre de l'Archeveque de Cambrais, je ne peux apprendre ſans douleur, que ce jugement ſi neceſſaire a la paix de l'Egliſe eſt encore retardé par les artifices de ceux qui croyent trouver leur intereſt a le differer. Je voy ſi clairement la ſuite facheuſe de ces delais, que je croirois ne pas ſoutenir aſſés dignement le titre d'un fils ainé de l'Egliſe, ſi je ne reiterois les inſtances, que j'ay faites tant de fois a V. S. et ſi je ne la ſuppliois d'appaiſer enfin le trouble que ce livre a excité dans les Conſciences. Je demande tres St. Pere cette Deciſion a V. S. pour le bien de l'Egliſe, pour la tranquillité des fidels, et pour la Gloire de V. S. Elle ſcait, combien je ſuis ſenſible ; et comme je ſuis auſſy perſuadé de ſa tendreſſe paternelle, j'ajouteray a tant de grands motifs, qui doivent la determiner, la conſideration que je la prie de faire de mes inſtances, et du Reſpet filial avec lequel je ſuis tres St. Pere. Votre devot Fils.

Outre cette Lettre, l'Eveque de Meaux fit ecrire par les Amis du Cardinal de *Bouillon* a *Rome*, que ſon Eminence ſe faiſoit de formidables ennemis a la Cour de France, en ſoutenant la Cauſe de l'Archeveque. Mais ces ad-

(*h*) c'eſt ainſi qu'on appelle tous les Papes, fuſſent ils tous auſſy ſcelerat que le fut *Leonx* et tant d'autres.

vis

vis ne refroidirent point l'ardeur du Cardinal, qui donnat a Mr. de *Cambrais* des Marques d'un veritable Amy, en le defendant juſqu' a ce qu'enfin il fut obligé de ceder a la force. Il y a des perſonnes, qui croyent, que le Cardinal de *Bouillon* ne ſes attiré les Diſgraces, dont nous l'avons vu accablé depuis 8 ans, que parce qu'il tint ferme pour l'Archeveque, quoy quil ſceut, que Mad. *de Maintenon* luy faiſoit partie, mais ceux qui connoiſſent l'interieur de la Cour, ſcavent que ce n'eſt ny cela, ny la reſiſtance qu'il temoigna au Prince *de Monaco*, quand il luy ſignifia un ordre du Roy de venir en France rendre compte de ſa conduite, qui l'ont reduit a vivre dans un Exile fort mepriſable, mais que ſon indiſcretion a cauſé ſon malheur. c'eſt luy qui avoit (pendant une nuit marquée pour les Nopces) marié le Roy avec la *Maintenon*, et malgré les defenſes que le Roy luy avoit fait de reveler le ſecret, il eut la foibleſſe de ſuccomber a la tentation, car un jour preſſé par la Ducheſſe de *Fourbon* il advoua le fait et les Circonſtances : Le Roy le ſceut ; et fut bien aiſe de profiter du retard que le Cardinal *de Bouillon* apporta a ſes ordres, pour le rendre Malheureux en luy otant la Charge de grand Aumonier de France, et en le releguant pour le reſte de ſes jours dans une petite ville *de Bourgogne* appellée Tournù, (*i*) ou quoy que dans l'abondance il mene une vie fort priveé et fort triſte.

(*i*) Turnu eſt entre Chalon et Macon.

L'Archeveque de Cambray fit pluſieurs ecrits pour juſtifier et pour expliquer ſon livre, *des Maximes des Saints*, mais il etoit preſſé par un adverſaire puiſſant et inexorable, qui fit connoitre que la meilleure de ſes excuſes faiſoit pitié. En effet, (ſans entrer dans la paſſion de l' Eveque *de Meaux* ;) quoique *l'Archeveque* affecte de Maitre de grands eſpaces entre luy et les Quietiſtes, ceux qui liront ſon livre (*k*) trouveront en beaucoup d'endroits, que ſes eſpaces ne ſont que des eſpaces imaginaires, et porteront ce jugement, que la Theologie Myſtique de Mons. *de Cambray* eſt un Quietiſme mitigé, d'ou a la verite il a pris ſoin d'eloigner autant qu'il a pu les plus ſenſibles impuretés ; Et ſans entrer dans le fond de l'affaire, ſcavoir, ſi les 23 propoſitions de ſon livre, qui furent condamnées, l'ont eté juſtement ou injuſtement, Mr. *de Cambray* ne ſerat il pas toujours inexcuſable, d'avoir employé ſon tems et ſa plume a compoſer un ouvrage remplis des termes tout au moins tres equivoques et tres inutiles. Quel Fanatiſme l'engageoit a nous parler un language que jamais les Livres ſacrés n'ont mis en uſages on le pardonne *a un denis le chartreux*, que la retraitte avoit rendu farouche, a une *Thereſe*, et a une Mere *de Chantal*, qui dans l'ardeur de l'amour, dont elles bruloint pour leur Directeurs, ne parloint que *d'amour*, que *d'union*, et que *d'abandon*. La violente paſſion, dont elles etoint poſſedées pour leur Peres Spirituels, les portoit a mettre en

(*k*) De l'explication des Maximes des Saints.

paral-

parallel l'amour prophane avec l'amour divin, auſſi bien dans leur coeur que dans leur expreſſions. Mais un *Archeveque* poly, ſcavant, qui ſcait ſi bien s'exprimer quand il veut, et qui vient nous debiter des reveries, c'eſt ce que nous n'approuverons jamais, quelque forte inclination que nous ayons a croire, qu'il eſt auſſy moderé et auſſy ſincére que ſon Antagoniſte etoit fourbe et emporté. Car qu'eſt ce que *l'Archeveque* pretend nous apprendre, quand dans l'article 33 des *Max. des Saints* il nous dit, *que celuy, qui aime l'amour de Dieu s'eloigne de Dieu, qui eſt le ſeul object de notre amour.* Combien faut il des Machines pour rappeller de tels Paradoxes a un ſens raiſonable, et quel plaiſir prent on a effaroucher les eſprits par de tels enigmes.

Enfin les raiſons ouyes de part et d'autre, le Pape Innocent XII. pronoça *ex motu proprio*, comme on peut le voir par les termes de la bulle affichée le 13 Mars 1699 aux portes de la Baſilique du Prince des Apotres. Voicy en abregé ce quelle contient :

Apres avoir fait examiner le livre de l'Archeveque de Cambray par nos Venerables Freres les Cardinaux de l'Egliſe Romaine et par d'autres Docteurs en Theologie. Ouy leurs rapports et leurs advis ; de notre propre mouvement et de notre certaine ſcience, aprés une meure deliberation, et par la plenitude de l'Authorité Apoſtolique, nous condamnons et reprouvons par la teneur des preſentes le ſusdit livre, (l) comme contenant des ſentiments et des Maximes temeraires, ſcandaleuſes, malſon-

(l) Qui a pour titre l'explication des Max. des Saints.

nantes, offenſives, pernicieuſes dans la pratique, et meme erronées reſpectivement ; Et deffenſes a tous un chacun des fidels de le lire, le garder, et s'en ſervir ſous peine d'excommunication encourue ipſo facto &c. Et enſuite on rapporte les articles condamnées, qui ſont en nombre de 23.

Si tot que cette Bulle fut arrivée en France, la Joye parut viſiblement dans le Parti victorieux ; Mais ce qui la relentit un peu fut la difficulté de la faire en regiſter. Car il etoit a preſumer, que le Parlement de Paris, qui a toujours tenu ferme pour les Libertés de l'Egliſe Gallicane, rejetteroit l'enregiſtrement de cette Bulle, comme etant contre les Droits de la Couronne. Mais aprés l'avoir vu lachement verifier tant d'edits contre les Reformés contraires au droit des Gens, que ne devoit on pas ſe prometre de la perfide ſoumiſſion de ce Corps, autrefois ſi auguſte et a preſent ſi rempant. Cependant l'Eveque *de Meaux* ne voulut pas en courir le riſque, mais il s'aviſa de ſonder le gué avec le Clergé. A cet effect il obtint le 22 Apuril 1699 une Lettre du Roy, qui ordonnoit au Clergé de s'aſſembler, pour recevoir avec reſpect la ſusd. Bulle d'Innocent XII et pour convenir des moyens les plus propres a la faire executer ponctuellement. Le Clergé aſſemblé & en conſequence de l'ordre du Roy, trouva pluſieurs defauts de formalité dans la Bulle ; Cependant (comme le Clergé de France eſt peut etre, le plus lache qui ſoit dans la Domination Papale) il conclut en faveur de l'acceptation et de la publication de la dite Bulle. Le Parlement ſuivit le meme train et l'enregiſtra.

Si

Si le Parlement avoit encore eu une goutte de ce ſang qui bouillonoit dans ſes Veines, il y a 60 ans, il n'eut pas conſenti a un pareil attentat. En effet, comment a til oublié ſon ancienne vigueur a deffendre l'Egliſe contre les uſurpations des Papes : Mais helas ! a qui parlons nous ? A des ames timides et Venales, a une Nation, qui plus elle eſt chargée, mieux elle marche, a un Royaume qui eſt ſous l'oppreſſion, et qui ne veut pas ſecouër le joug. Enfin la Ceremonie achevée, on ſignifia a l'Archeveque *de Cambray* ſa Condanation.

Mais peutetre attent-on quelque fermeté digne de la Reputation, que cet Archeveque s'etoit fait ; cet homme s'etoit conſervé une Droiture de coeur dans une Cour fort corrompüé, et on peut dire, qu'ily etoit en exemple et en bonne odeur ; apparemment donc, qu' on eſpere, quil ne trahira pas ſa Conſcience en ſouſcrivant a une condamnation, quil croit injuſte, et obtenue par une Cabale de gens ſans Religion, mais point du tout, il donna dans le mandement addreſſé au Clergé de ſon Dioceſe une retractation, quil le fera regarder a jamais comme une ame baſſe et incapable de ſouffrir la moindre perſecution pour une cauſe quil croit juſte et pour le ſoutien de la verité ; ce qui nous fait connoitre, quil eſt bien capable d'ecrire les Maximes des Saints, mais tres peu diſpoſé a les imiter.

Voicy quelles furent les termes rampants, dont il ſe ſervit pour obëir au Pape, et pour ſe ſoumettre a la diſcretion du Vainqueur.

Nous

Nous adherons a ce bref mes chers Freres (m) tant pour pour le Texte du livre, que pour les 23 propoſitions, preciſement dans la meme forme, et avec les memes qualifications ſimplement, abſolument et ſans aucune reſtriction ; De plus, nous defendons ſous les memes peines a tous les fidels de ce Dioceſe de lire et garder ce livre.

On ne voit dans cette ſolemnelle abjuration aucune marque d'un eſprit eclairé par la grace, on y trouve au contraire tous les Characteres d'un coeur atterré, qui craint non pas tant les foudres de *Rome*, que les diſgraces de *Verſailles*. On y remarque un homme, qui voudroit bien etre aſſis a la droite ou a la gauche, mais qui ne veut pas boire dans la Couppe des ſouffrance. Que l'Abbe *de Fenelon* ? Ces ſe d'etre myſtique, nous ne le trouvons pas mauvais, mais que ſans changer de ſentiment il change ainſi de language, c'eſt un acte d'hypocriſye, qu'on ne luy paſſera pas. Nous venons meme d'apprendre par un illuſtre Eveque d'Angleterre, que les derniers ecrits, qu'il a fait pour ſe bien remettre dans l'eſprit de Rome, le rendront tres mepriſable a la poſterité ; Car il y fait tous ſes efforts pour perſuader, que le Pape n'eſt pas infaillible, quant aux faits perſonels, c'eſt a dire, quil ne connoit pas l'interieur, ny l'intention de l'Auteur d'un ouvrage, et laiſſe agreablement a conclure aux defenſeurs de l'infaillibilité papiſtique, que le Pape eſt infaillible, quant au droit et meme quant au fait.

(m) Il s'addreſſe icy aux Curés & aux Eccleſiaſtiques de ſon Dioceſe.

Ce

Ce qu'on luy diſputera toujours meme en France. La ſuite de cette Hiſtoire va nous convaincre, que ſi dans ſa ſuſdite retractation il a changé de ton, il n'a pas changé d'affections.

Nous avons fait un peu attendre les Quietiſtes *de Bourgogne*, mais nous allons les faire paroitre tout a decouvert.

TROISIEME PARTIE.

Nous venons de voir le Quietiſme en peinture, et en ſpeculation; Nous l'allons voir a preſent dans ſon jour, dans ſon etendue, et dans ſa Pratique. La ſcene s'eſt paſſée a *Dijon* Capitale *de Bourgogne*, et je vais en parler en homme du pais, qui a connu les acteurs, qui a éte preſent a leurs procés et a leur condamnation.

Mad. *Guion* (*n*) originaire *de Montargis* pres de Fontainebleau, et le Pere *Lacombe* Moine de l'orde des Bernabites, fort accuſés d'avoir enſeignés *le laiſſer faire*, et de la voir pratiqués entre eux paſſerent a Dijon dans les frequents Voyages, qu'ils firent enſemble. La ils renouvellerent connoiſance avec le nommé *Demalte Curé de la Paroiſſe de St. Michel*, et ils le trouverent ſi bien diſpoſé a recevoir la nouvelle et ſeure methode de gaigner des ames feminines, qu'en pou de jours il devint Maitre és arts. La Confeſſion auriculaire luy fut d'un

(*n*) Cette Mad. *Guion* fut pour ſa Doctrine et pour ſon accointance avec le Pere Lacombe, enfermée a la Baſtille par lettre de cachet, d'ou elle ſortit en fin par la ſollicitation de ſon Frere, qui eſt Procureur du Roy a Montargis.

grand

grand ſecours, car par cette voye il connoiſſoit les coeurs les plus ſuſceptibles de tendreſſe; et entre ſes penitentes il en choiſit deux, qu'il crut les plus propres au *laiſſer faire*; l'une etoit la nommée *Bruchot* fille d'un Advocat, et l'autre s'appelloit *Barberet* fille d'un Marchant frippier. Ces Filles firent tant de progrés dans *l'abandon, dans la ſainte indifference, l'inaction, et le laiſſer faire*, que quoy qu'on leur fit ſoit tourments, ſoit careſſes, elles demeuroint immobiles, et enfin un grand nombre des penitentes de ce Curé commencerent d'avoir un ſi grand attachement pour luy, qu'elles renoncoint a leur Parents, pour le ſuivre dans les frequentes miſſions qu'il faiſoit a la Campagne. (o) Entre c elles qui donnerent des veritables marques de leurs attachement pour ce Pere ſpirituel, furent principalement les ſusdites *Bruchot* et *Barberet*, qui ne furent pas inſenſibles a ſes careſſes; Car elles rendirent leur fruits dans le tems. Mais quoy que le dite Curé eut prit en habil homme toutes les meſures neceſſaires pour les faire accoucher *ſecretement*, en les envoyant a un de ſes amis Pretre ſous pretexte d'une retraite de trois mois, ou pluſieurs devotes devoint s'aſſembler pour vaquer aux exercices de pieté, les parents des actrices entrerent en quelques ſoupcons, mais voyant qu'il ny avoit point de remede, ils prirent le party de garder le ſilence. Ce Curé vecut ainſi

(o) Ce demalte etoit (quoy que Curé) de l'ordre des Miſſionaires, qu'on appelle a *Paris* les Peres de St. Lazare, leurs principales fonctions ſont de faire des Miſſions a la Campagne.

fort

fort long tems au milieu d'une ville de Parlement dans un commerce criminel avet pluſieurs de ſes penitentes, entre leſquelles une s'offrit de le ſervir en qualité de Gouvernante, la quelle ſe trouva apres quelques mois au memes etat que la *Bruchet* et la *Barberet* ; Ce Curé qui etoit fort eſpris de celle cy, ne jugea pas a propos de l'eloigner ; Il prit un chemin plus court, qui fut de luy donner une brevage, dont la patiente fut ſi fort tourmentée, quelle en mourut. Mais dans les convulſions elle diſoit continuellement, qu'on l'avoit empoiſonnée, ce qui fit murmurer ſi fort, que le bruit en vint juſqu'a Mr. *Fyot Abbé* de St *Eſtienne* de Dijon, et Curé primitif de touttes les Paroiſſes, qui ſont dans ladite Ville. Cet Abbé qui haiſſoit ce Curé, parce quil luy avoit autrefois intenté procés, au ſujet de la portion congrue, advertit la juſtice, qui ordonna, qu'on ouvriroit la deffunte pour ſcavoir, ſi elle etoit morte de poiſon ; Et on trouva, qu'elle etoit enceinte, et qu'elle et ſon enfan avoint eté etouffés par la violence du remede. Le Curé ne fut pas ſi duppe, que de ſe laiſſer prendre, il ſe ſauva au logis du Roy, ou etoit alors Monſ. le Prince qui tenoit les Etats *de Bourgogne*. Le Prince l'envoya d'abord a *Cambray* aupres de *l'Archeveque* avec une Lettre de Recommendation. (*p*)

(*p*) La raiſon pour laquelle le Prince protegeoit ce Curé, c'eſt parce qu'il luy avoit procuré ce benefice, et il l'envoya auprés de *l'Archeveque*, parceque le Prince avoit eté et etoit encore fort amy de *l'Archeveque*.

Sur l'evaſion du Curé, et d'autres preuves et indices on decreta priſe de Corps, et pour les formalités on fit perquiſition de ſa perſonne dans ſa maiſon, et on ſe ſaiſit de ſes effects. Dans l'inventaire, qu'on en fit, on y trouva (outre pluſieurs ſortes de poiſons) un Ciboire d'argent, ou il y avoit quatre ſeparations; dans l'une il y avoit des hoſties conſacrées, dans l'autre des hoſties non conſacrées, (ainſi reconnues par des etiquets;) dans la troiſieme des cheveux, et dans la quatrieme de la graiſſe. On eut ſouhaitté, que cela n'eut jamais parut, mais le Lieutenant criminel avoit trop de monde a ſa ſuite pour cacher cette decouverte. On conjecture facilement dans la croyance, ou eſt la Communion Romaine touchant les hoſties conſacrées, quels Dialogues ce ragout produiſit, jamais adventure ne fut tournée de tant de cotés; Les uns diſoint, que c'etoit pour faire des ſortileges; les autres, que cette graiſſe etoit pour ſe frotter quand il vouloit etre tranſporté dans les aſſemblées des ſorciers, et enfin chacun ſuivant ſon genie y faiſoit une ſauce.

Enfin la juſtice crut, que pour debroüiller ce chaos, il falloit s'addreſſer a la *Bruchot* et a la *Barbaret*, qui etoint continuellement au *Preſbyter*, (q) ſous pretextes de direction. Elles furent donc empriſonnées, et dans les interrogats qu'on leur fit, on ne put jamais leurs arracher une parole. Le bruit courut d'abord quelles etoint enſorcelées; Mr. le Prince ſe les fit amener, et les fit fouetter ſur les epaules

(q) On appelle communement la maiſon des Curés, Preſbyter.

juſqu'

juſqu' au ſang. Mr. de *Harley*, qui etoit pour lors Intendant *de Bourgogne*, et qui dans la ſuite fut Plenipotentiaire de la part de la France au Traité *de Riſwick*, les piqua luy meme juſqu' au vif, ſans pouvoir les obliger a parler ; Car elles avoint trop bien appriſes *l'inaction* pour quelles reflechiſent ſur les actes qu'on faiſoit ſur leurs corps, (on croit, que le Prince n'en fut pas faché, parce qui il vouloit ſauver le ſusd. Curé, et crainte que la Juſtice n' obligat dans la ſuite ces filles, par la torture, a expliquer l'enigme, il les envoya de ſon autorité privée au Magdelonetes a *Paris*, d'ou jamais elles ne ſont ſorties.) On s'attendoit de jour en jour dans Dijon a voir bruler le Portrait du Curé de St. *Michel*; mais il y eut un ordre de la Cour d'etouffer cet affaire, crainte de donner au public des connoiſſances qu'on trouve bon de luy cacher. Ce quil a le plus ſurpris, toute la Province de *Bourgogne*, qui ſcavoit en gros les impietés de ce Curé, c'eſt que *l'Archeveque de Cambray*, qui eſt ſi bien reglé dans ſes moeurs, luy ait donne non ſeulement un aſyle, mais meme quil ait fait cet homme Directeur de ſon ſeminaire ou il eſt mort en cette qualité. La ſuite de ce Diſcours va nous faire voir, que c'etoit par les principes du Quietiſme, que ce *Demalte* avoit ſeduit ces filles.

En effet, comme ce Curé etoit bien fait de ſa perſonne, quil avoit de beaux talents pour la chaire, et pour la Converſation, il s'etoit ſi bien inſinué dans l'eſprit des femmes de Qualité, quelles prierent leurs Confeſſeurs de ſe ſervir de la methode et du language de celuycy ; ce que pluſieurs firent ſi exactement,

que rien n'etoit plus en uſage que les expreſſions des Quietiſtes. Ce fut de ſon tems que la Communion quotidienne (r) devint en uſage; il y en avoit meme de telles et telles qui communioint deux fois le jour, en differentes Egliſes, (on ſcait, dans le Syſtéme de de l'Egliſe Romaine, que c'eſt un grand crime) le peuple meme, qui eſt fort ignorante, & qui a cecy de commun avec les Quietiſtes, qu'il s'imagine, *que le Pretre Confeſſeur tient la place de Dieu, et que tout ce qu'il dit, ou ordonne, ſont autant d'oracles divins*, interpretoit ces frequentes Devotions en faveur de ces beguines. Mais les Jeſuites commencerent l'attaque contre leurs Directeurs, et precherent fortement contre ces abus. Les Confeſſeurs Quietiſtes (quoy que du Clergé ſeculier) craignirent les declamations des Jeſuites, et pour calmer leurs ſaintes jalouſies, ils ordonnerent a chacunnede leurs penitentes de ſe faire faire une petite boette d'argent, et tous les huit jours ils les faiſoint venir au *Presbyter*, et leur donnoint des hoſtiës conſacrées pour ſe communier elles memes de leurs propres mains, tous les jours de la ſemaine, en particulier et en ſecret. Il y eut ſur ce point une nommée *Souliés* ſervante de Mad. *de Syrey* femme d'un Conſeiller au Parlement qui dans le Procés de *Quillot Pretre*, depoſa, que cette Dame ſagenouilloit tous les ſoirs et matins devant cette boëtte, et qu'un jour pouſſee d'une furieuſe devotion, elle avala les huits pretendus dieux

(r) Par le mot de Communion on entend la participation a l'Eucharitie.

deſtinés

deſtinés pour la ſemaine ; Je rend juſtice a celle cy, elle n'etoit pas neantmoins *du laiſſer faire*.

C'e qui eſt de ſingulier, c'eſt que ces Pretres Quietiſtes faiſoint beancoup des bonnes oeuvres a l'exterieur ; Car comme ils confeſſoint touttes les Dames du premier rang, et qu'ils avoint de bons benefices et de bons Confeſſionaux, il leur etoit facile de faire des grandes aumones, comme effectivement ils le faſoint, pour s'attirer les yeux du peuple. D'ailleurs il eſt a remarquer, quils ne s'adreſſoint pas a touttes leurs penitentes, pour leurs inſpirer *l'abandon*, la *Sainte indifference*, & le *laiſſer faire* ; Car ils conduiſoint par les voyes ordinaires, celles quils connoiſſoint attachées a leur devoir, & qui avoint de veritables ſentiments d'honneur : Et ceſt ce qui a fait ſi long temps ſubſiſter cette troupe de ſcelerats.

C'etoint icy leurs Regles d'aſſociation.

1. Que jamais aucuns tourments ne leurs arracheroint le ſecret.

2. Que pour les neceſſités occurrentes les bourſes ſeroint communes.

3. Que les accouchements de leurs penitentes ſeroint a communs frais. (En cela ils avoint raiſon ; Car comme ils ſe les pretoint les uns aux autres, il etoit aſſés difficile de ſcavoir, qui etointles peres des enfants.)

4. Que chaque Directeur ou Pere ſpirituel auroit dans le lieu de ſon benefice une maiſon deſtinée pour les pieuſes retraites, a fin d'avoir occaſion de dépayſer l'amie, ſous pretexte de l'envoyer vacquer aux Saintes retaittes.

5. Que

5. Que ces maisons seroint gouvernées par une femme de la societé, & enfin que la concorde & l'union seroint telle, que ny l'agent ny le patient n'entreroint jamais en aucune jalousie, parceque tout devoit etre commun.

Mais comme Dieu se joue de la criminelle prudence des hommes, il detruisit d'un seul coup ce corps monstrueux; la pierre se detacha de la montagne & vint briser ce colosse. Voicy comme la découverte s'en fit.

Mr. *Dechavy* Commissaire pour le Royen *Bourgogne* allant un jour de Dijon a Seurre, (*f*) trouva a un quart de lieue du dit Seurre deux Demoiselles assises au pied d'une Croix qui est sur le chemin; elles luy parurent agreables, & il ne manqua pas de leurs faire compliment, a quoy elle ne repondirent, que par le silence, que prescrit la *Ste. indifference* du quietisme. Il prit ce language muet pour un consentement, il mit pied a terre, & s'adventura de leurs faire caresses; a quoy elles ne s'opposerent point: (selon les principes de l'inaction du dit Quietisme,) enfin voyant si beau jeu, il en tira une a lecart, il s'abandonna a sa passion & jouit d'elle, & si on l'en croit, meme de toutes les deux, sans quelles fissent la moindre resistance, & sans jamais avoir pu tirer d'elles une parole; il continua ensuite sa route vers ledit Seurre, & environ deux heures aprés, etant dans la boutique d'un Marchand de la dite ville, il vit passer les deux soeurs modestes qui reveillerent sa vivacité, &

(*f*) Seurre est une ville eloignée de Dijon de 7 lieues J'ay eu un benefice, qui n'etoit qu'a demie lieu du dit Seurre.

il

il demanda a ce Marchand, s'il connoiſſoit ces deux Demoiſelles, qui dit, ouy, l'une eſt fille de ? et l'autre fille de Mr. *Berthelot*, & quelles eſtoint de bonne famille. Le Cavalier prit congé du Marchand & les ſuivit, & apres les avoir abordées, il leurs demanda, ſi elles vouloint paſſer le reſte de la journée avec luy ? Ces Demoiſelles, qui avec l'air de la ville avoint repriſent l'uſage de la parole, luy demanderent, qui il etoit, & quelles ne le connoiſſoint pas. Chavy profita de ſon advantage & leurs dit, ne vous ſouvenés vous pas de ce, qui s'eſt paſſé entre nous, il y a environ deux heures, & parla du fait ; elles luy repondirent dans les regles : *tant pire pour vous, a vous eſt le crime ; pour nous, nous avons données ce matin notre coeur a Dieu ainſy nous ne nous embarraſſons pas de ce qui arrive a notre corps*, & ne put jamais tirer d'autres raiſons. Il faut remarquer, que dans cette reponſe le *peché philoſophique* du pere munié Jeſuite, *l'inaction & le laiſſer faire* de Molinos, & *la partie ſuperieure & inferieure* de Mr. *de Cambray* y ſont renfermés.

Cette reponſe ne ſurprit pas moins Chavy que le precedent ſilence des actrices ; Enfin il prit patience & quelques jours aprés il revint a Dijon avec reſolution de bien rejouir ſes amis de l'avanture, (ceſt le train ordinaire des pecheurs, qui au lieu de gemir de leurs crimes en font gloire.) En effet, etant dans une aſſemblée d'hommes, il leurs fit un recit exacte de ce qui luy etoit arrivé, & des circonſtances. Comme on le connoiſſoit homme aſſes ſincere, on n'eut pas peine a le croire. Le bruit de cette

hiſtoire

hiſtoire ſe repandit par lá ville, & vint juſqu'au premiere Preſident, nommé *Bouchu*, & au Procureur General nommé *Pariſot*, qui ſçavoint aſſes, que le Quietiſme etoit en vigueur en *Bourgogne*, mais les preuves & les eclairciſſements manquoint. Ils crurent que cette occaſion leur ſeroit favorable pour decouvrir les tenants de cette Secte, ſi ce qu'avoit rapporté *Chavy* etoit vray. Ils le firent donc venir, & luy demanderent, s'il avoit fait ce conte pour ſe rejouir, ou ſil y avoit du vray? *Chavy* leurs aſſeura fort, quil y avoit du ſerieux, & en fit meme une declaration, quil ſigna. Le premier Preſident & le Procureur general etant nantis de cette piece, envoyerent prendre ces deux filles, & ſans autre formalité de juſtice, les firent mettre dans des priſons ſeparées. Le Procureur General ſe rendit partie, & aprés avoir fait nommer un Commiſſaire pour recevoir leurs reponſes, on decouvrit par celles, quelles firent plus qu'on ne vouloit ſcavoir. Les Maitres es arts en fait de Quietiſme prirent l'epouvante, & la fuite. Entre les principaux furent les nommés *Robert* Curé de Seurre ; *Quillot* Prebendier dans l'Egliſe St. Pierre de Dijon ; Le Curé de St. Vincent de Chalon ; Le Curé de Pagny ; & le nommé *Duchailloux* Curé de St. Philibert de Dijon & promoteur de l'Eveque de Langres.

Voicy en abregé, quelles furent les Depoſitions, que firent les pieuſes Priſonnieres.

1. Quelles n'avoint jamais cru faire mal, parce que le Curé de Seurre, qui etoit leur Directeur leurs avoit donné des regles de Devotion, quelles n'avoint jamais violées.

2. Quelles

2. Quelles n' etoint pas les ſeules, qui menoint ce train de vie, & firent une legende des ſaintes de leurs ordre, qui ne plut pas trop aux Commiſſaires, parce qu'ils reconnurent dans le Catalogue leur Parentes, & meme quelques uns leur femmes ; Que meme on trouveroit ché une femme nommée ſoeur *Prudence*, qui demeuroit ſur le pont Arnout a *Dijon*, pluſieures de leur Camarades, qui etoint aux dernieres epreuves ; ce qui ſe trouva veritable, car on y ſurprit ſept filles, dont les unes venoint d'accoucher & les autres, qui attendoint l'heure d'en faire autant. Elles furent gardées a veue, & aprés les douleurs de l'enfentement elles furent interrogées & avouerent, (outre ce que deſſus) que la ſoeur Prudence, (qui s'etoit deja eſquivée,) les grondoit fortement, lorſque dans les douleurs elles crioint, leurs diſant : quelle ſe plaindroit d'elles a leur Pere ſpirituel, de ce qu'elles n'avoint faites, que tres peu de chemin dans la voye de la perfection ; (c'eſt a dire, que le dernier degré conſiſtoit à ne point reflechir ſur les peines & les maux, qui arrivoint au corps ;) La bonne ſoeur Prudence avoit ſes raiſons, c'eſt qu'elle craignoit, que les cris des ſouffrantes ne decouvriſſent le giſte.

Une de ces ſept depoſa, qu'un jour le Curé de *Seurre* l'ayant fait venir dans ſon *Presbyter*, il ſe preſenta nud devant elle, & que comme il y avoit un Crucifix d'yvoir devant le lict, icelle depoſante luy dit, ne devriés vous pas du moins vous cacher du Crucifix, & qu'iceluy Curé de *Seurre* prit ſa chemiſe & la mit ſur la téte du Crucifix.

Il y eut quantité d'autres abominations dé-

couvertes & rapportées au Procés des Quietiſtes, que je paſſe ſous ſilence, crainte de ſalir l'imagination du Lecteur. On mit la pluſ-part des filles dans des Convents, & les autres entre les mains de leurs Parents ; Mais on s'attacha vivement a punir ceux qui les avoint corrompues. On commenca par le Curé de Seurre, contre le quel on decreta d'abord priſe de Corps ; Dans cette conjoncture le nommé Dupuis Curé de labergement voulant ſe dedommager, de ce que led. Curé de Seurre luy avoit donné un petit Nepueux de ſa façon, (*t*) jetta un devolu ſur la Cure de Seurre, et l'obtint. Enfin il y eut arreſt au Parlement *de Dijon*, qui condamna le Curé de Seurre a etre brulé vif, ce qui fut executé a Seurre meme, mais ce ne fut qu'en effigie, car l'original s'etoit ſauvé a *Rome*, ou nous l'allons ſuivre juſque dans les Priſons de l'Inquiſition.

Comme tout ce fracas de Quietiſme & de Libertinage faiſoit beaucoup de bruit meme a *Paris*, quelques amis du Cardinal *de Bouillon*, qui etoit encore alors a *Rome*, (ce fut ſix mois avant ſa diſgrace) luy en ecrivirent le detail (apparemment par curioſité,) & comme un jour il faiſoit part a quelques perſonnes de cette nouveauté, un de ſes domeſtiques, qui etoit preſent au recit, luy dit : votre Eminence ſçaura que je connois parfaitement bien le nommé *Robert* Curé de Seurre, & que je l'ay veu, il n'y a pas quatre jours icy a *Rome*, traveſty en homme d'epée. Le Cardinal crut faire ſa Cour en France s'il pouvoit faire arreſter led. Curé ; a cet effe

(*t*) Il avoit engroſſé le Soeur dud. Curé de labergement

il promit a ſon valet, que s'il pouvoit le rembuſcher, il le recompenſeroit graſſement. Le valet du Cardinal fit ſi bien, que le Curé de Seurre fut prit, & conduit aux priſons de l'Inquiſition. Les procedures & la condamnation dud. Curé furent enſuite envoyées de France aux Inquiſiteurs, qui aprés les avoir examinées a fond, ce judicieux Tribunal le renvoya abſous, parce quil ne paroiſſoit aucun ecrit de la part de ce Curé contre la Religion, contre les Saints, contre le Pape, ny contre le Culte ceremoniel ; Qu'on reconnoiſſoit a la verité, qu'il avoit mené une vie execrable, mais que l'Inquiſition n'etoit pas juge des crimes ny du Libertinage, mais ſeulement des Hereſies & des ſortileges. On pourroit demander icy, d'ou vient donc, que ce Tribunal ne le mit pas entre les mains de la juſtice ſeculiere ? Mais il faut ſcavoir, que l'Inquiſition ne livre jamais un Eccleſiaſtique au bras ſeculier. On croit meme, que ce Curé aprés avoir eté delivré des priſons de l'Inquiſition, eſt revenu incognito en France. Laiſſons l'y filer ſa corde, & venons aux autres.

Le Curé de *Pagny* fut condamné a etre pendu ; & le Curé de St. *Vincent* de Chalon fut banny. l'Eveque de Chalon favoriſoit celuycy, mais la Cour luy en fit une forte reprimande.

Quillot Prebendier de St. *Pierre* fut condamné a etre brulé vif, mais il ne donna pas le temps de preparer le buché, car il ſe retira a la Campagne chés un Conſeiller du Parlement *de Dijon*, dont il avoit eté Precepteur. Ce Conſeiller nommé Chintrey laiſſa calmer l'orage, & fit enſuite ſa partie pour tirer Quillot d'affaire ; ce

qui ne luy fut pas difficile, (malgré les abominations de ce Pretre) parce que, comme ce Conſeiller eſt fort riche, & que pluſieurs membres du Parlement ſont ſes debiteurs, ils ne ſont pas en etat de luy rien refuſer. Aprés donc quil ſe fut aſſeuré de la plus grande partie de ceux de la chambre, ou Quillot devoit paroitre & ou la Contumace devoit etre purgée, il l'engagea a ſe mettre dans les priſons & a ſe repreſenter. Le coup etoit hardy & ſentoit le fagot; Cependant il reuſſit. Le tiers des voix fut encore pour le feu, & les deux autres tiers le declarerent non convaincû d'aucun cas royal, mais ſeulement de ſimples fornications, & le renvoyerent par devant l'official. C'etoit bien luy donner gain de cauſe, puiſque l'official & le Promoteur etoint les Compagnons de ſervice & des debauches de Quillot.

Rien ne fut plus injuſte, ny plus criant, que cet arreſt, puiſque touttes les fornications, qre Quillot avoit commiſes, c'avoit eté avec ſes penitentes, par conſequent inceſte ſpirituelle, & par conſequent (ſuivant le Droit Canon) cas royal. D'ailleurs il conſte actuellement par les dernieres procedures, quil avoit voulu apprendre par doctrine & par pratique le Quietiſme aux Religieuſes Carmelites *de Dijon*. Mad. *Quarre Daligny* Soeur de l'Advocat General *de Dijon* luy ſoutint en face, quil avoit voulu la ſeduire dans le Confeſſional, & que pour temoigner ſon indignation, elle avoit faite ecrire en gros characteres pendant la nuit ſur le Confeſſional *de Quillot*, ces paroles : *Bordel public*. Ce que pluſieures perſonnes apperçurent le lendemain dans l'Egliſe.

Enfin,

Enfin, malgré le credit des Jeſuites, qui ſecretement faiſoint partie contre Quillot, il fut remis dans ſes Droits & dans ſon benefice, aprés quelques mois de penitence dans un ſeminaire. Mais les Jeſuites ſe vengerent contre le Parlement d'une maniere vive & eclatante. Car immediatement aprés l'arreſt rendu en faveur *de Quillot*, ils firent ecrire nuitament en lettres d'or ſur la porte du Palais ces mots : *Indulgence pleniere*. Et enſuite ils firent un livre *in quarto* epais de trois doigts intitulé : Le *Quillotiſme*, qui eſt un des plus curieux ouvrages, qui ſoit jamais ſortit des Jeſuites, parce quil eſt ſincere, & a cauſe de la verité des faits, qu'ils poſent. L'intrigue menagée par Chintrey y eſt clairement & fort naturellement deſcrite ; Chaque acteur s'y reconnoit & s'y avoue ; ils rapportent les opinions de chaque membre de la Chambre comme s'ils avoint eté ſur les rangs eux memes ; Ils y font un portrait en General du Quietiſme *de Bourgogne* aſſés juſte. Il ſeroit a ſouhaitter, que ce livre fut entre nos mains, nous ne manquerions pas de le tranſmettre a la poſterité, comme un monument authentique du Libertinage & de la Depravation des Confeſſeurs de l'Egliſe Romaine.

Mais comme ce livre decouvroit a nud la perfidie & la lacheté de la plus grande party des Juges *de Quillot*, les Jeſuites eurent la prudence d'en rendre l'impreſſion & la diſtribution ſecrete ; & voicy, comme ils s'y prirent pour le rendre public. Pendant une nuit obſcure ils firent (par des perſonnes affidées) jetter des exemplaires par deſſus les murs dans chaque communauté

munauté Religieuſe, & dans les maiſons des gens de lettres, qui ſont a *Dijon*. Ce livre eſt bien ecrit, meme ſelon les termes du barreau dans les articles, ou il s'agit du droit.

Le Parlement *de Dijon* ſe voyant noircit, & mepriſé, crut faire un coup de partie en rendant arreſt, qui condamna le ſusd. Livre a etre brulé par la main du *Bourreau*, mais ce fut le faire renaitre de ſes cendres comme un Phenix, car tel qui ne l'avoit pas, fit ſon poſſible pour en recouvrir un exemplaire, & tous les curieux le conſervent comme une preuve inconteſtable de la facilité, quil y a en France a corrompre les Parlements pour de l'argent.

Pour un peu egayer la matiere, je vay raconter une plaiſanterie, qui arriva au ſujet du ſusd. Livre. Dans le temps, qu'on diſtribua les exemplaires du Quillotiſme, Mr. *Legoux* Preſident a Mortier au Parlement *de Dijon*, etoit en Campagne, & quand il fut de retour a la ville, il demanda a ſes Domeſtiques; ſi on n'avoit pas jetté dans ſa maiſon un livre fait de telle maniere? la Cuiſiniere dit, quon en avoit jetté un dans la Cuiſine en terre; d'abord le Preſident l'envoya au Relieur avec ordre de ne rien epargner pour quil fut relié proprement, mais en y travaillant il s'apperceut qu'il y manquoit quelques feuilles, (dont la Cuiſiniere apparament s'etoit ſervie pour allumer le feu) & en donna avis. Le Preſident, qui eſt un gay Compere voulant ſe divertir aux depens du Relieur, luy dit d'aller demander aux Jeſuites les feuilles, qui manquoint a l'exemplaire, qu'ils avoint fait jetter dans ſa maiſon. Le pauvre Relieur n'y penſant

penſant point malice, fit ſa commiſſion de bonne foy ; mais ce ne fut pas ſans s'en repentir : Car il fut mis entre les mains de certains Freres, qui le diſciplinerent ſi bien, quil ne luy prendra jamais envie de ſcavoir ce qui ſe paſſe ché les Jeſuites.

Le Cure de St. *Philibert de Dijon* nommé Duchailloux etoit pour les ſusd. Acteurs d'un grand ſecours ; Sa charge de Promoteur les mettoint a labry des pourſuites, que l'Eveque auroit du faire contre eux : Car etant un des plus fort jouteurs de la trouppe, non ſeulement il les guarentiſſoit du bras Eccleſiaſtique, mais meme il menaçoit d'agir contre les Pretres, qui s'epanchoint en plaintes & en murmures contre la mauvaiſe conduite des Quietiſtes cy deſſus nommés. Il falloit que celuy cy eut l'ame bien portée au Libertinage, pour s'aſſocier avec les autres Quietiſtes ; Car il avoit en main la plus grande commodité que jamais Pretre ait eu pour aſſouvir ſa brutalité. Voicy quelle elle fut ou quelle elle eſt, car elle ſubſiſte encore.

Ce Curé ſceut par ſon exterieur compoſé ſi bien empaumer Mad. *Languet* vefue du Procureur General *Languet*, quil la perſuada d'etablir une Communauté, appellée maintenant *le bon paſteur*, pour y renfermer touttes les filles, qui ſeroint convaincues *de Libertinage*. L'affaire reuſſit, & le ſusd. Du Chailloux fut nommé Pere temporel & ſpirituel de la dite maiſon, c'eſt a dire quil y alloit tous les jours pour les beſoins du dedans & du dehors, c'eſt ainſi, quil en reſulte par les procedures faites contre led. Curé. Voicy quels furent les chefs d'accuſation :

1. Qu'il

1. Qu'il avoit engroſſé la ſoeur Molle hoſpitaliere, & que par ſes ſoins elle avoit ſi bien diſparue, que jamais on n' eut de ſes nouvelles.

2. Qu'il avoit ſeduit la fille du nommé Mondeſert fameux Aubergiſte, la quelle etoit ſa Paroiſſiene, & qu'il avoit eté attrapé en flagrant delict avec elle ſur un grenier a foin.

3. Qu'en exhortant a la mort Mr. *Dechavanne* Docteur en droit civil et Canon il avoit decouvert par la Confeſſion, ou etoit une caſſette, ou il y avoit ſix cent *Lovis* d'or, laquelle il s'etoit approprié.

4. Qu'il avoit favoriſé l'accouchement de pluſieures filles du Quietiſme ; Qu'il avoit eu commerce charnel avec elles ; Qu'il avoit de grandes liaiſons avec les ſuſnommés *Robert* & *Quillot* : Que ſans ceſſe on le voyoit entrer che la Soeur Prudence, ou les Filles Quietiſtes faiſoint leur accouchement ; Qu'il y avoit baptiſé leurs enfans, & que pendant la nuit il les faiſoit porter a la porte de l'hoſpital.

Sur ces accuſations Mr. *Demaillar* Conſeiller au Parlement *de Dijon* & Commiſſaire Deputé par la Cour, pour inſtruire le Proces contre led. Curé, decerna ajournement perſonel contre iceluy, mais ce fut le ſalut du criminel. Car ſi d'abord il avoit decreté priſe de corps c'en etoit fait dudit Chailloux. Mais n'y ayant qu'ajournement perſonel, il eut la Liberté de courir au devant de tout ; Et il gagna par argent ou par amis les temoins, qui au recol & confront ſe dedirent lachement. D'autre part l'Eveque employa tout ſon credit pour ſoutenir ſon Promoteur, de ſorte que l'affaire fut tirée

en longueur, & de tres criminelle quelle etoit en effect, elle fut civiliſée, & n'aboutit enfin qu'a rendre led. Curé plus inſolent, & plus endurcy, puis qu'actuellement il eſt encor Curé, Promoteur, & Pere temporel de la Communauté des filles debauchées, & qu'il entretient ſon Nepuéux, qu'il deſtine pour ſon Succeſſeur dans le plus grand Libertinage, ou jamais un Pretre ait vecu. Je peu proteſter icy, qu'un jour parlant a l'Eveque de Langre, qui etoit mon Eveque & le ſien, je luy dis: Monſeigneur, je ne deſeſpere pas de voir un jour le Nepuéux du Curé de St. *Philibert* devenir mon Paroiſſien: Il me demanda, comment je l'entendois? je luy repondis: parce que je ſuis Chappelain ſur les Galeres, & il comprit fort bien ce que je voulois dire.

Je ſuis perſuadé, que tous ceux, qui liront cette hiſtoire, ne manqueront pas de dire en eux memes, qu'il faut, que l'Eveque de Langre ſoit bien diſſolu, pour ſouffrir & pour proteger un homme auſſy infame que ſon Promoteur. Cependant c'eſt ce que perſonne ne croit dans ſon Dioceſe: Car quoyque led. Eveque ait a ſes cotés pour Secretaire & Chappelain un nommé *Pralar* qui eſt un Libertin outré & reconnu pour tel. Cependant le ſusd. Eveque eſt fort aimé & fort eſtimé, il paſſe meme pour un des meilleurs Prelats de *France*. Mais voicy quel eſt ſon foible: j'en peu parler pertinemment, comme ayant eté Curé dans ſon Dioceſe pendant plus de huit ans.

Monſieur *l'Eveque de Langre* eſt d'une maiſon illuſtre, mais tombée en pauvreté depuis cinquante ans, c'eſt de la maiſon de *Clermont Tonnere*, il etoit grand vicaire de l'Eveque de Noyon ſon oncle, quand il fut nommé Eveque de Langre, & en ce temps la il n'avoit pour tout bien que quelques piſtoles, qu'il donna a celuy, qui luy en apporta la nouvelle. Il fut donc obligé d'emprunter pour avoir ſes Bulles, & pour ſe faire une Equipage. Les plus empreſſés a ouvrir leur bourſes furent les nommés *Fijan* Official de *Dijon*; *Amat* grand Vicaire & le ſusd. Du *Chailloux* Promoteur. Le coup fut prudent, car par la ils engagerent leur Eveque a les maintenir dans leur charges, comme effectivement il le fait, quoyque de leurs employs ils en faſſent un vray brigandage. D'ailleurs on doit ſcavoir, qu'en *France* les Evechés ne ſont pas donnés au merite comme en *Angleterre*, mais a la faveur, & pour relever les familles ruinées. Sur ce pied les Eveques ne regardent leurs dignités que comme des poſtes, qui doivent les enrichir, & non pas comme des emplois Apoſtoliques, endormis dans le ſein de la volupté, ils ſe repoſent de leur devoir ſur leurs Officieurs, & pourveu qu'ils faſſent leurs bourſes & le bien du Roy, ils ſe mettent peu en peine de la gloire de Dieu. Voila quelle eſt le deſordre du Clergé de *France*! Et s'il eſt vray, comme l'a dit un Prophete, que *ſic Sacerdos ſic Populus*, le peuple ſera comme le Pretre,

tre, heureux ſont ceux, a qui Dieu fait la grace de ſortir d'une Communion ſi corrompüe.

Mais avant, que de finir cette relation il eſt a propos d'avertir le Lecteur, qu'il tomberoit dans une extremité tres injuſte s'il pretendoit tirer de ces memoires cette conſequence, que la contemplation & les contemplatifs ſont tous ſujets a de grands & dangereux egarements, & que tous ceux qu'on appelle a preſent *Quietiſtes* ou *Pietiſtes*, ſont des ſcelerats & des Libertins. Car il faut faire diſtinction des *Quietiſtes* & des *Pietiſtes*. Les *Quietiſtes* ſont regardés en *France* generalement comme des impies, qui boivent de l'iniquité comme l'eau. Les *Pietiſtes* ſont de deux ſortes : (1.) des pieux, (2.) des Fanatiques. (*u*) Les premiers ſont ceux, qui perſuadés, que par les choſes viſibles nous venons *Ordinairement* a la connoiſſance des choſes celeſtes, regardent le culte exterieur de l'Egliſe comme bon, mais non pas comme le *BUT* de la Religion, qui conſiſte, dans l'*INTERIEUR* & dans une conformité du cœur a la loix & a la volonté de Dieu. Nous convenons avec eux, s'ils en veulent demeurer la, que la meditation de l'Eſprit eſt le Language du cœur

(*u*) Par le mot de *Fanatiques* nous n'entendons pas parler des faux Propheres, qui ont tant fait de bruit a *Londres* depuis deux ou trois ans, & qui ont ſeduits tant de perſonnes; ce ſeroit ſortir de notre ſphere.

avec Dieu; & c'eſt pourquoy Eſaïe exhorte les Juifs a *rentrer en eux memes* par la meditation : *Tranſgreſſeurs*, leur dit il, *revenés a votre cœur*. Nous convenons encor avec eux, qu'un homme, qui dans la Religion reformée ſe contenteroit d'aſſiſter aux exercices de pieté ſans ſe corriger, & ſans ſortir de l'habitude du peché, ne ſeroit pas meilleur, que ceux de l'Egliſe Romaine, qui croyent en defilant un Chapelet, & en marmotant quelques prieres, qu'ils n'entendent pas, rendre des grands ſervices a Dieu. Car c'eſt ce qu'on appelle *l'ecorſe de la Religion*, c'eſt honorer Dieu des levres & avoir ſon cœur eloigné de luy. Mais ſi tot qu'ils voudront pour expliquer cette doctrine nous embaraſſer des termes de *pur amour*, *d'abandon*, *de purgatoire myſtique d'inaction*, *de ſacrifice du ſalut*, *de ligatures de puiſſance* ; nous leur repondons, que c'eſt introduire des nouvautés, qui en matiere de Religion ſont non recevables, & que quand un Ange du Ciel viendroit nous evangeliſer outre ce qui eſt evangeliſé, nous l'aurions en execration.

Envain nous objectent ils, que la Theologie Scholaſtique, l'Arithmetique & la Geographie ayant leurs termes particuliers ; les *Myſtiques* peuvent bien avoir les leurs pour s'expliquer plus briefvement ; Car nous leurs repondons: (1.) Qu'il ſeroit a ſouhaitter, que ces termes de Chicanne, dont ſe ſervent les Scholaſtiques n'euſſent jamais ete mis en uſage, qu'ils

qu'ils ſont des Sophiſmes tres pernicieux, & qui ont tout gaté. (2.) Que ſi les autres Sciences augmentent tous les jours en nouveaux termes, & en novelles decouvertes, c'eſt parce qu'elles ſont la production du genie de l'homme, qui etant fort borné, ne peut jamais donner la derniere main a un ouvrage. Mais la Loix de Dieu, l'Ancien & le Nouveau Teſtament ayant eté dictes & apportés par celuy, qui a la toutte ſcience, c'eſt un attentat d'y ajouter ou d'y diminuer. C'eſt une ſource d'eau vive, ou chacun peut puiſer ſelon ſa portée, la lumiere ayant luit dans les tenebres, egalement aux Bergers de la Judée comme aux Mages de l'Orient. Et ſi neantmoins on a fait des commentaires ſur les Veritès, qui y ſont contenues, c'eſt par des explications paralelles aux matieres, qui paroiſſent enveloppées de quelques difficultés, & touttes tirées de l'Ecriture, c'eſt a dire: qu'on explique l'Ecriture par l'Ecriture; Au lieu que les termes ſusd. Des pluſieurs Myſtiques ne preſentent d'abord a l'Eſprit, que des Idiomes plus capables d'effaroucher, que d'edifier. Si donc les Myſtiques veulent mettre apart leur *preuves fabuleuſes*, leurs *Extaſes*, leur *Viſions* & leur *Revelations*, qui ne ſont pas la *Voye ordinaire* du Salut, puiſque l'arbre ayant pris racine, l'arrouſement doit ceſſer. S'ils veulent parler un language entendu des hommes, nous gouterons les bonnes penſées de la *Theologie Myſtique* pourveu qu'elle ne ſoit pas plus myſterieuſe, que celle d'*ARNDTIUS*, (*a*) dans

(a) dans laquelle on peut ſeurement puiſer des bonnes inſtructions.

Les *Pietiſtes Fanatiques* ſont ceux, qui rejettent les Saintes aſſemblées, & generalement tout ce, qui s'appelle *culte exterieur* de l'Egliſe, & qui fondes ſur ces paroles de Jeſus Chriſt a la Samaritaine : *Le temps eſt venu & eſt maintenant que les vrays adorateurs adoreront en eſprit & en verité*, s'imaginent, qu'il eſt inutil des lever des Temples a la gloire de Dieu. Mais ils ne prennent pas garde, qu'ils font naiſtre la diſette de l'abondance, & que leurs yeux ſont malins de ce que Dieu eſt bon. Car ſi Dieu nous permet de l'adorer en particulier & dans nos maiſons, il ne nous deffend pas pour cela d'avoir des Egliſes, des Eveques & des Paſteurs. Au contraire St. *Paul* avertit ſouvent ceux cy des devoirs de leur Charge dans ſes Epitres a *Timothée* & a *Tite* : Et dans celle aux Hebreux il nous deffend formellement, de laiſſer nos mutuelles aſſemblées. On ne peut donc, que loüer la ſage conduite du Synode de *Neufchatel*, qui depoſa, il y a environ quatre mois, un Miniſtre de la Dependance de cette Principaûté, qui etoit dans les erreurs des *Pietiſtes Fanatiques*. C'eſt ainſi que je viens l'apprendre par un Miniſtre François de l'Egliſe de la Savoye, qui eſt tres capable de porter

(a) Dans ſon livre *de Vero Chriſtianiſmo*, imprimé à *Londres* 1708.

un

un ſain jugement ſur les matieres Eccleſiaſtiques, & a qui les Miniſtres de *Neufchatel* ont donné advis de la Sentence, qu'ils ont rendus contre un de leur Confrere.

Dieu veüille tirer de l'erreur ces faux *Quietiſtes* & ces faux *Pietiſtes*, & faire lever ſur eux & ſur tous ceux qui marchent dans la Region des tenebres ſon Soleil de Juſtice, qui porte la Santé dans ſes ailes!

F I N.

26 MA 59